

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Jeudi 27 novembre 2025 – 19h00
Salle des Fêtes de Saint-Brice

LISTE DES DELIBERATIONS

Délibération 5-73 : Candidature pour un nouveau Contrat Intercommunal de Développement – **approuvée à l'unanimité**

Délibération 5-74 : Demande de subventions auprès de la Région pour l'aménagement d'un parc Mobi'ludique (Savoir-rouler à vélos) - **approuvée à l'unanimité**

Délibération 5-75 : Lancement de la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat (P.L.H) de la Communauté de communes du Provinois – **approuvée à l'unanimité**

Délibération 5-76 : Candidatures au Fond d'appui aux Initiatives Ecologique et Solidaire (FAITES)-Attribution de subventions 2025-session 2 - **approuvée à l'unanimité**

Délibération 5-77 : Attribution d'une subvention au titre de l'hébergement touristique pour l'ouverture de chambres d'hôtes - **approuvée à l'unanimité**

Délibération 5-78 : Vote d'une subvention en faveur du projet pédagogique à vocation culturelle de l'école élémentaire Terrier Rouge à Provins et du groupement scolaire Montsanmartin – **approuvée à l'unanimité**

Délibération 5-79 : Modification du tableau des effectifs de la Communauté de communes du Provinois – **approuvée à l'unanimité**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2025
Salle des fêtes
77160 SAINT-BRICE**

Jeudi vingt-sept novembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Brice sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 19/11/2025
Date d'affichage : 19/11/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 51

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 61
Séance : n°5/73

Étaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Flavien BLANCHARD (Rupéreau), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARETTE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), , Eric TORPIER et Lauréline CARTIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand DE BISSCHOP (Vulaines-les-Provins).

Absents excusés : Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Lauréline CARTIER (Sourdun).

Excusés représentés par suppléant : Jean-Patrick SOTTIEZ par Pascal GUILVERT (Soisy-Bouy)

Pouvoirs de : Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite) à Martine LEGRAND (Léchelle), Mathilde BADIN à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Patricia SOULEYREAU à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Marie DAMENE à Hervé PATRON (Provins), Valentin GRAJQEVCI à Eric JEUNEMAITRE (Provins), Augustine ENAMA à François MARCHAND (Provins), Isabelle MAHIEU à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jérôme BENECH à Abdelhafid JIBRIL (Provins), Jean-Philippe DELVAUX à Patrice BOUDIGNAT (Provins).

Eric TORPIER est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

CANDIDATURE POUR UN NOUVEAU CONTRAT INTERCOMMUNAL DE DEVELOPPEMENT

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président, sur le fait le Contrat Intercommunal de Développement signée en 2021 est arrivé à échéance,

Considérant que la Communauté de Communes du Provinois souhaite candidater pour un nouveau contrat en vue de mettre en œuvre son projet de développement intercommunal,

- Qu'elle souhaite solliciter l'aide du Département à travers sa politique contractuelle,

- Et qu'elle souhaite se porter candidate à un Contrat Intercommunal de Développement.

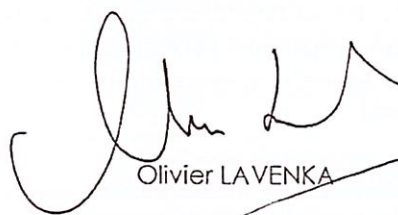
Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 20 novembre 2025.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **Valide** la candidature de la Communauté de Communes du Provinois à un Contrat Intercommunal de Développement.
- **Autorise** le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer toutes pièces s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2025
Salle des fêtes
77160 SAINT-BRICE

Jeudi vingt-sept novembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Brice sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 19/11/2025
Date d'affichage : 19/11/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 51

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 61
Séance : n°5/74

Etaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Flavien BLANCHARD (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARETTE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), , Eric TORPIER et Lauréline CARTIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand DE BISSCHOP (Vulaines-les-Provins).

Absents excusés : Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Lauréline CARTIER (Sourdun).

Excusés représentés par suppléant : Jean-Patrick SOTTIEZ par Pascal GUILVERT (Soisy-Bouy)

Pouvoirs de : Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite) à Martine LEGRAND (Léchelle), Mathilde BADIN à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Patricia SOULEYREAU à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Marie DAMENE à Hervé PATRON (Provins), Valentin GRAJQEVCI à Eric JEUNEMAITRE (Provins), Augustine ENAMA à François MARCHAND (Provins), Isabelle MAHIEU à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jérôme BENECH à Abdelhafid JIBRIL (Provins), Jean-Philippe DELVAUX à Patrice BOUDIGNAT (Provins).

Eric TORPIER est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

**DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION POUR L'AMENAGEMENT D'UN PARC
MOBI'LUDIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « SAVOIR ROULER A VELOS »**

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président, sur le fait que la Communauté de Communes du Provinois souhaite mettre en place le dispositif « Savoir rouler à vélo et en particulier les blocs 1 et 2 de ce dispositif.

Vu la délibération n°5-73 du 19 décembre 2024,

Vu le schéma des mobilités actives de la Communauté de communes du Provinois qui a été approuvé par le conseil communautaire lors de sa séance du 19 décembre 2024,

Considérant que l'axe 3, action 13 de ce schéma est « Accélérer la formation au Savoir Rouler A Vélo »

Considérant que pour cela la Communauté de communes du Provinois doit se doter d'un parc Mobi'Ludique.

Considérant que le montant du projet est estimé à 320 000€ TTC selon le plan de financement suivant :

		Montants
Département	40%	106 666€ HT
Région	15%	40 000€ HT
Communauté de Communes	45 %	120 000€ HT
Total		266 666€ HT

Considérant que la Région subventionne ce type d'équipements à hauteur de 50% plafonné à 80 000 € des dépenses soit 40 000€.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 20 novembre 2025.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **Autorise** le Président à solliciter une subvention auprès de la Région Ile-de-France.
- **Autorise** le Président à signer tous actes s'y référant.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2025
Salle des fêtes
77160 SAINT-BRICE

Jeudi vingt-sept novembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Brice sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 19/11/2025
Date d'affichage : 19/11/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 51

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 61
Séance : n°5/75

Étaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Lovan-Villeguis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Xavier BOUVRAIN (Morfery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Flavien BLANCHARD (Rupéreau), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARETTE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), , Eric TORPIER et Lauréline CARTIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand DE BISSCHOP (Vulaines-les-Provins).

Absents excusés : Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Lauréline CARTIER (Sourdun).

Excusés représentés par suppléant : Jean-Patrick SOTTIEZ par Pascal GUILVERT (Soisy-Bouy)

Pouvoirs de : Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite) à Martine LEGRAND (Léchelle), Mathilde BADIN à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Patricia SOULEYREAU à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Marie DAMENE à Hervé PATRON (Provins), Valentin GRAJQEVCI à Eric JEUNEMAITRE (Provins), Augustine ENAMA à François MARCHAND (Provins), Isabelle MAHIEU à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jérôme BENECH à Abdelhafid JIBRIL (Provins), Jean-Philippe DELVAUX à Patrice BOUDIGNAT (Provins).

Eric TORPIER est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'ELABORATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (P.L.H) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président l'obligation d'élaborer un Plan Local de l'Habitat (P.L.H) pour les Communautés de communes compétentes en matière d'habitat de plus de 30 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants.

Vu les articles L. 302-1 et suivants et R. 302-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation.

Vu les articles L. 302-2 et R. 302-3 du code de la construction et de l'habitation.

Considérant

- que le P.L.H est une traduction de la politique du logement au niveau local. Ce document établit un état des lieux exhaustif de l'habitat sur la Communauté de communes, liste les enjeux auxquels elle sera confrontée dans les prochaines années, puis définit un programme d'actions s'étalant sur 6 ans.
- qu'il comprend un diagnostic du territoire, un document d'orientations et un programme d'actions détaillé thématiques et territorialisées.

Considérant que le conseil communautaire doit préciser dans la présente délibération les personnes morales qu'il juge utile d'associer à l'élaboration du programme, ainsi que les modalités de leur association.

Considérant

- qu'il est proposé d'associer à la réalisation du P.L.H l'ensemble des acteurs de l'habitat du territoire et a minima les personnes morales suivantes :
 - ✓ les différents services de l'Etat (DDT, ANAH, ARS...) ;
 - ✓ les 39 communes de la Communauté de communes ;
 - ✓ le SMEP du Grand Provinois en charge du schéma de cohérence territoriale
 - ✓ les organismes d'habitations à loyer modéré listés à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation, disposant d'un parc de logements sur le territoire de la Communauté de communes du Provinois, associés de droit.
 - ✓ le Conseil départemental de Seine-et-Marne ;
 - ✓ le Conseil régional d'Ile-de-France ;
 - ✓ l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) ;
 - ✓ les experts immobiliers (fédérations des agents immobiliers, des notaires et des architectes).
- que la liste des personnes morales associées pourra être complétée ultérieurement.
- que les personnes morales seront associées à l'élaboration du PLH dans le cadre d'ateliers territoriaux et thématiques, ainsi que lors de certains comités de pilotage de validation, organisés par la Communauté de communes du Provinois.

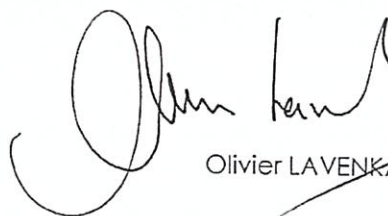
Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 20 novembre 2025.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **Prescrit** la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat de la Communauté de communes du Provinois sur l'ensemble de son territoire ;
- **Associe** à minima à son élaboration l'Etat et les personnes morales citées ci-dessus, conformément à l'article R. 302-3 du code de la construction et de l'habitation ;
- **Demande** à l'Etat de transmettre à la Communauté de communes du Provinois le porter à connaissance réglementaire ;
- **Autorise** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires au lancement du Programme Local de l'Habitat de la Communauté de communes du Provinois et à solliciter toutes les aides financières possibles.
- **Dit** que la présente délibération sera notifiée aux personnes morales qui seront associées à l'élaboration du Programme Local de l'Habitat.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2025
Salle des fêtes
77160 SAINT-BRICE**

Jeudi vingt-sept novembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Brice sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 19/11/2025
Date d'affichage : 19/11/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 51

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 61
Séance : n°5/76

Etaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Flavien BLANCHARD (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARETTE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), , Eric TORPIER et Lauréline CARTIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand DE BISSCHOP (Vulaines-les-Provins).

Absents excusés : Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Lauréline CARTIER (Sourdun).

Excusés représentés par suppléant : Jean-Patrick SOTTIEZ par Pascal GUILVERT (Soisy-Bouy)

Pouvoirs de : Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite) à Martine LEGRAND (Léchelle), Mathilde BADIN à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Patricia SOULEYREAU à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Marie DAMENE à Hervé PATRON (Provins), Valentin GRAJQEVCI à Eric JEUNEMAITRE (Provins), Augustine ENAMA à François MARCHAND (Provins), Isabelle MAHIEU à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jérôme BENECH à Abdelhafid JIBRIL (Provins), Jean-Philippe DELVAUX à Patrice BOUDIGNAT (Provins).

Eric TORPIER est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

CANDIDATURES AU FOND D'APPUI AUX INITIATIVES ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (FAITES) - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2025-SESSION 2

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu, le règlement du FAITES.

Considérant que le Fond d'Appui aux Initiatives de Transition Ecologique et Solidaire (FAITES) a été institué par la Communauté de communes du Provinois par délibération du 8 avril 2021.

Il s'adresse aux projets portés par des associations locales et des établissements scolaires qui s'inscrivent dans une démarche de transition écologique conforme à la stratégie portée par la Communauté de communes.

Considérant que :

- L'enveloppe annuelle votée pour les projets 2025 est de 4 000€.
- l'aide attribuée prend la forme d'une subvention représentant entre 10% et 70% du coût du projet, toutes subventions cumulées dans la limite de 80 % et plafonnée à 2 000€.

Considérant que, 3 dossiers de demandes ont été instruits :

1. ECOLE PRIMAIRE DE CHENOISE-CUCHARMOY

Chenoise-Cucharmoy : second dossier
Projet pédagogique : classe découverte volcans d'Auvergne -CM2
Montant du projet (assiette) : 1 916€
Montant de l'aide demandé : 2 000€ (plafond d'aide)
Montant de subvention proposé : 800 €

2. COOPERATIVE SCOLAIRE DE CERNEUX

Provins – Premier dossier
Projet pédagogique : semaine d'éducation à la nature – CM1/CM2
Montant du projet (assiette) : 560 €
Montant de l'aide demandé : 460 €
Montant de subvention proposé : 400 €

3. ECOLE ELEMENTAIRE DE BANNOST-VILLEGAGNON

Troisième dossier
Projet pédagogique : éducation et sensibilisation à l'écocitoyenneté CM1/CM2
Montant du projet (assiette) : 1 928€
Montant de l'aide demandé : 2 000€ (plafond d'aide)
Montant de subvention proposé : 800 €

Considérant qu'une convention de financement sera signée avec la structure attributaire de la subvention pour fixer le montant de l'aide et les modalités du suivi des actions accompagnées.

Considérant l'avis favorable du comité d'attribution du F.A.I.T.E.S du 12 novembre 2025.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 20 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **Attribue** l'aide du FAITES aux trois écoles candidates :

1. ECOLE PRIMAIRE DE CHENOISE-CUCHARMOY: une subvention d'un montant de 800€
2. COOPERATIVE SCOLAIRE DE CERNEUX: une subvention d'un montant de 400€
3. ECOLE ELEMENTAIRE DE BANNOST-VILLEGAGNON : une subvention d'un montant de 800€

➤ **Autorise** le Président ou son représentant à signer les conventions.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2025
Salle des fêtes
77160 SAINT-BRICE

Jeudi vingt-sept novembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Brice sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 19/11/2025
Date d'affichage : 19/11/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 51

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 61
Séance : n°5/77

Etaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Xavier BOUVRAIN (Morfery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Flavien BLANCHARD (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARETTE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancylles-Provins), Eric TORPIER et Lauréline CARTIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand DE BISSCHOP (Vulaines-les-Provins).

Absents excusés : Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Lauréline CARTIER (Sourdun).

Excusés représentés par suppléant : Jean-Patrick SOTTIEZ par Pascal GUILVERT (Soisy-Bouy)

Pouvoirs de : Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite) à Martine LEGRAND (Léchelle), Mathilde BADIN à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Patricia SOULEYREAU à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Marie DAMENE à Hervé PATRON (Provins), Valentin GRAJQEVCI à Eric JEUNEMAITRE (Provins), Augustine ENAMA à François MARCHAND (Provins), Isabelle MAHIEU à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jérôme BENECH à Abdelhafid JIBRIL (Provins), Jean-Philippe DELVAUX à Patrice BOUDIGNAT (Provins).

Eric TORPIER est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'HEBERGEMENT TOURISTIQUE POUR L'OUVERTURE DE CHAMBRES D'HOTES

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président sur le fait que la Communauté de communes a décidé de subventionner les propriétaires de gîtes et chambres d'hôtes, lors de la création de nouvelles structures, de manière à favoriser le développement de l'hébergement touristique sur le territoire de la Communauté de Communes du Provinois, par délibération du conseil communautaire du 13 juin 2013.

Considérant que le montant de la participation financière de la Communauté de communes du Provinois a été fixé comme suit :

- 2 500 € pour l'ouverture d'un gîte, agréé par les Gîtes Ruraux ou pour l'ouverture d'une clé vacances, agréée par l'organisme Clé Vacances.
- 500 € Pour l'ouverture d'une chambre d'hôtes.

Considérant que l'office de Tourisme reçoit les porteurs de projet, les renseigne et instruit les dossiers, puis informe la Communauté de communes des dossiers éligibles.

Considérant le dossier de Madame Alexandra HENRIQUES DE CLERCK, domiciliée au Haut Fays à Champcenest, de demande de subvention pour quatre chambres d'hôtes au Domaine des Hirondelles dans la commune de Champcenest est conforme.

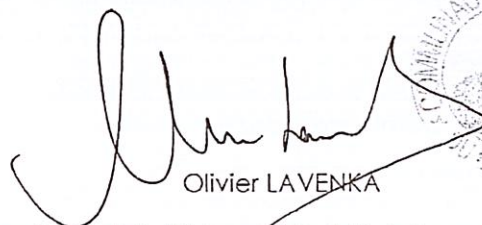
Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 20 novembre 2025.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **Attribue** à Madame Alexandra HENRIQUES DE CLERCK une subvention de 2 000 € pour l'ouverture de quatre chambres d'hôtes.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2025
Salle des fêtes
77160 SAINT-BRICE

Jeudi vingt-sept novembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Brice sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 19/11/2025
Date d'affichage : 19/11/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 51

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 61
Séance : n°5/78

Etaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Flavien BLANCHARD (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARETTE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Eric TORPIER et Lauréline CARTIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand DE BISSCHOP (Vulaines-les-Provins).

Absents excusés : Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Lauréline CARTIER (Sourdun).

Excusés représentés par suppléant : Jean-Patrick SOTTIEZ par Pascal GUILVERT (Soisy-Bouy)

Pouvoirs de : Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite) à Martine LEGRAND (Léchelle), Mathilde BADIN à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Patricia SOULEYREAU à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Marie DAMENE à Hervé PATRON (Provins), Valentin GRAJQEVCI à Eric JEUNEMAITRE (Provins), Augustine ENAMA à François MARCHAND (Provins), Isabelle MAHIEU à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jérôme BENECH à Abdelhafid JIBRIL (Provins), Jean-Philippe DELVAUX à Patrice BOUDIGNAT (Provins).

Eric TORPIER est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

VOTE D'UNE SUBVENTION EN FAVEUR DU PROJET PEDAGOGIQUE A VOCATION CULTURELLE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE TERRIER ROUGE A PROVINS ET DU GROUPEMENT SCOLAIRE MONTSANMARTIN

Le conseil communautaire,

Vu la délibération n°2/46 du conseil communautaire en date du 5 avril 2019, portant « Fixation des modalités d'attribution des subventions pour les projets pédagogiques à vocation culturelle des écoles du territoire »,

Vu la délibération 2-32 du 5 avril 2024 portant attribution de subvention à l'école primaire de l'Aubetin de Villiers Saint Georges.

Considérant les modalités d'attribution des subventions :

- Les projets présentés doivent avoir une visée culturelle (artistique, patrimoniale, historique),
- La possible subvention s'exercera sur la partie culture, selon les modalités suivantes :
 - ✓ Un projet par an et par école,
 - ✓ Prise en compte de 20 % du coût culture, plafonné à 1 000 €,
 - ✓ Le demandeur devra remplir un dossier prévu à cet effet. Ce dossier fera apparaître de manière explicite le volet culture, et devra être accompagné des devis et projets pédagogiques concernés,
- Le vote d'une éventuelle subvention se fera avant ou après réalisation du projet ; le versement de la subvention n'interviendra qu'après réalisation du projet, sur présentation des factures,
- La commission culture examinera la recevabilité de la demande,

Considérant le projet de l'école de Terrier-Rouge qui est la visite du château de Chevreuse. Que ce projet culturel présente un budget total (transport inclus) de 2.018,60€.

La subvention proposée serait de $2.018,60\text{€} \times 20\% = 403,72\text{€}$ arrondie à 405€.

Considérant le projet du groupement scolaire Montsanmartin qui consiste en la visite du centre d'activités de pleine nature de Sainte Enimie.

En intégrant des frais de transport au prorata du coût de la sortie culturelle, le montant est de 1.226,46€.

La subvention proposée serait de $1.226,46\text{€} \times 20\% = 245,29\text{€}$ arrondie à 245€.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 20 novembre 2025.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **Vote** en faveur de l'école Terrier-Rouge une subvention de **405€**
- **Vote** en faveur du groupement scolaire Montsanmartin une subvention de **245€**

- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2025
Salle des fêtes
77160 SAINT-BRICE

Jeudi vingt-sept novembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Brice sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 19/11/2025
Date d'affichage : 19/11/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 51

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 61
Séance : n°5/79

Etaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Alain BOUTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Flavien BLANCHARD (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARETTE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), , Eric TORPIER et Lauréline CARTIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand DE BISSCHOP (Vulaines-les-Provins).

Absents excusés : Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Lauréline CARTIER (Sourdun).

Excusés représentés par suppléant : Jean-Patrick SOTTIEZ par Pascal GUILVERT (Soisy-Bouy)

Pouvoirs de : Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite) à Martine LEGRAND (Léchelle), Mathilde BADIN à Alain BOUTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Patricia SOULEYREAU à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Marie DAMENE à Hervé PATRON (Provins), Valentin GRAJQEVCI à Eric JEUNEMAITRE (Provins), Augustine ENAMA à François MARCHAND (Provins), Isabelle MAHIEU à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jérôme BENECH à Abdelhafid JIBRIL (Provins), Jean-Philippe DELVAUX à Patrice BOUDIGNAT (Provins).

Eric TORPIER est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président sur le fait que le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Vu la délibération du 2 octobre 2025 qui constitue la dernière mise à jour du tableau des effectifs de la Communauté de Communes du Provinçois ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer les postes suivants afin de prendre en compte les besoins en recrutement du Centre de Santé du Provinçois :

- **Pour le Centre de Santé :**

- Filière Médico-sociale :

- Création de 1 poste de médecin hors classe à temps complet,
 - Création de 1 poste de médecin hors classe à temps non complet (7h00 hebdomadaires).
 - Création de 1 poste de médecin hors classe à temps non complet (14h00 hebdomadaires).
 - Création de 1 poste de médecin hors classe à temps non complet (17h30 hebdomadaires).
 - Création de 1 poste de médecin hors classe à temps non complet (21h00 hebdomadaires).
 - Création de 1 poste de médecin hors classe à temps non complet (24h30 hebdomadaires).
 - Création de 1 poste de médecin hors classe à temps non complet (28h00 hebdomadaires).
 - Création de 1 poste de médecin hors classe à temps non complet (31h30 hebdomadaires).
- Création de 1 poste d'infirmière en soins généraux à temps complet,

- Filière Administrative :

- Création de 1 poste d'adjoint administratif à temps complet,

Considérant qu'afin de se conformer aux dispositions réglementaires, il est nécessaire d'en transférer les effets au travers du tableau des effectifs de la Communauté de Communes du Provinçois.

Considérant le tableau des effectifs joint en annexe.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 20 novembre 2025.

Considérant l'avis favorable du CST dans sa séance du 25 novembre 2025.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **Fixe** le tableau des effectifs tel que défini en annexe compléter par les dispositions ci-dessus,
- **Se réfère** à la présente délibération pour toutes décisions à intervenir,
- **Ouvre** la possibilité de recourir à des agents contractuels conformément aux dispositions mentionnées aux articles L332-13, L332-14, L332-8, 1° et L332-8, 2°, du Code Général de la Fonction Publique susvisée, rémunérés sur la base indiciaire correspondant à un échelon ou au taux horaire du grade, selon les modalités de recrutement,
- **Fixe** la date d'effet à compter de la date à laquelle la présente délibération aura été rendue exécutoire,
- **Prévoit**, en tant que de besoin, à chaque exercice budgétaire, les crédits correspondants,
- **Substitue** aux précédentes délibérations les présentes dispositions,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- **Publie** la présente délibération au recueil des actes administratifs de la Communauté de Communes du Provinois.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.